



**Mot de bienvenue de la nouvelle
présidente
Dr. Barb Thomas**

Je suis heureuse de diriger le Conseil du peuplier du Canada (CPC), en prenant le poste de nouvelle présidente pour le mandat de 2009/2010. Pour commencer, j'aimerais reconnaître les années de service que M. John Doornbos a consacrées au CPC et souligner son engagement et l'énergie qu'il a déployée au cours de ces 13 années à la présidence du CPC. Je le remercie pour sa contribution exemplaire. John héritera du poste de président sortant, qui était auparavant occupé par M. Jim Richardson, pendant le mandat de John comme président. Je tiens également à remercier Jim pour son engagement sans fin au CPC et pour avoir accepté de rester à titre de Directeur technique du Conseil du peuplier.

Un petit mot pour me présenter: je suis membre du CPC depuis le début des années 1990, j'ai participé à la plupart des Assemblées générales annuelles et j'ai occupé divers postes, y compris celui de représentante pour l'Alberta, pour ensuite occuper celui de secrétaire/trésorière et de coprésidente du Groupe de travail sur la génétique avec Pierre Périnet. Par le biais de ce groupe de travail, nous avons remanié le répertoire des clones de peupliers et de saules, que tous les membres peuvent se

procurer en ligne dans une base de données interrogeable.

Je possède une formation en horticulture de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC); j'ai aussi obtenu un M.Sc. en génétique forestière de l'UBC et j'ai complété un Ph. D. (1996) à l'Université de l'Alberta (U of A), avec une concentration sur la génétique et l'écophysiologie du tremble. J'exploite actuellement une entreprise d'experts-conseils (Genstat Consulting) dont le siège social est situé à Edmonton, en Alberta. J'oeuvre principalement dans la recherche industrielle et les programmes de sélection, et j'ai été nommée professeure auxiliaire au Département ressources renouvelables. Je suis la gérante bénévole pour l'équipe de soccer de ma fille.

DANS CE NUMÉRO ...

Mot de bienvenue de la nouvelle présidente ...	1
Aperçu de l'AGA ...	2
Rapport du président	4
Rapport de l'adjoint administratif	6
Rapport du Directeur technique	7
Rapport de la secrétaire-trésorière	9
Rapport du GTP	13
Règlements du CPC	16

Je suis impatiente de travailler avec notre nouveau Conseil d'administration (CA) et de travailler avec eux à l'orientation d'une nouvelle direction pour le CPC, tel que développée par le biais d'une série de réunions de planification stratégique qui se tiendront en 2010. J'aimerais encourager tous les membres à donner leur opinion en ce qui a trait aux secteurs d'intérêt et de préoccupation qui pourraient nuire à l'amélioration du secteur du peuplier et du saule au Canada pour les 3 à 5 prochaines années. Veuillez faire parvenir vos commentaires à moi-même (Genstat@shaw.ca) ou à Deb Brenton, notre adjointe administrative, (deborah.brenton@nrcan.gc.ca) d'ici le 31 mars 2010.

En dernier lieu, je tiens à tous vous remercier d'être membres du CPC et je vous encourage à participer à nos assemblées annuelles, au cours desquelles vous pouvez rencontrer de nouveaux collègues, trouver réponse à vos questions brûlantes et profiter d'un forum d'échange d'information entièrement consacré aux questions entourant la gestion, la génétique et l'usage des peupliers et des saules. Nous aurons des tee-shirts et des casquettes à vendre en 2010; veuillez consulter souvent notre site Web, afin d'obtenir de nouveaux renseignements, des mises à jour, des bulletins, les dates des AGA et des articles à vendre (www.poplar.ca).



Dr. Barb Thomas

**« Peuplier et saule – défis et changements »
Réunion annuelle du Conseil canadien du peuplier et visite sur le terrain
Jim Richardson, Directeur technique**

L'événement annuel du Conseil du peuplier a eu lieu à Regina, en Saskatchewan, du 28 au 30 septembre 2009. Au total, environ 60 personnes y ont participé, dont la plupart provenaient de l'Ouest canadien, ainsi que de l'Ontario et du Québec. La réunion s'est déroulée sur le thème de « Peuplier et saule – défis et changements », qui a été approfondi pendant deux sessions techniques d'une durée d'une demi-journée chacune, et par quelques visites sur le terrain. Le prochain bulletin donnera une description des visites sur le terrain; on y mettra l'accent sur une visite d'une journée du Centre, agroforestier (anciennement le Centre des brise-vents de l'ARAP) d'Agriculture et agroalimentaire Canada, situé à Indian Head, Saskatchewan. Après les sessions techniques, il y a eu des visites facultatives des plantations de peupliers hybrides de Greenfield Carbon Offsetters, situées près de Regina et des essais de recherche sur le saule de l'Université de la Saskatchewan, dans la région de Saskatoon.

Les sessions techniques et la visite sur le terrain à Indian Head se sont bien déroulées et elles étaient bien organisées par le personnel du Centre d'agroforesterie, plus particulièrement John Kort, Bill Schroeder et Salim Silim. Merci beaucoup à ces gens et au directeur du centre, Bruce Niell, qui a souhaité la bienvenue aux participants à l'ouverture de la première session technique, avec John Doornbos, le président sortant du Conseil canadien du peuplier.

Pendant les deux sessions techniques, un total de 12 présentations orales et de huit présentations par affiches ont été données. Chaque session était accompagnée d'un discours-programme important. Stew Rood, de l'Université de Lethbridge, en Alberta, a parlé de la physiologie et de la conservation des peupliers, en se basant sur ses nombreuses années d'études des

écosystèmes riverains dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Ce discours-programme a traité d'un des aspects de la question relative à la protection des peupliers. Un autre aspect de cette même question a été discuté par Richard Hamlein, de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) qui a présenté un survol de l'évolution récente des maladies chez les peupliers au Canada.

Au cours de la première session technique, Lahcen Benomar, de l'Université-du-Québec-en-Abitibi-Témiscamingue, a présenté les résultats d'un essai pratique, sur le terrain, sur l'acclimatation physiologique de deux clones de peuplier hybride (de 2 *Populus balsamifera* × *P. trichocarpa* and *P. maximowiczii* × *P. balsamifera*). Brad Pinno, de l'Université de Regina, a démontré qu'il existe des différences considérables dans les dynamique des racelles du peuplier faux-tremble de la forêt boréale et des régions de forêt parc-à-trembles de la Saskatchewan. Des marqueurs moléculaires ont été utilisés par Mohamed Ismail, UBC, afin d'étudier les effets des facteurs géoclimatiques sur la diversification génétique des populations naturelles de *P. trichocarpa*. Raju Soolanayakanahally, également de UBC, s'est servi de l'inventaire de peupliers baumiers d'Agriculture Canada, à Indian Head, pour examiner la plasticité relative au climat dans la phénologie des bourgeons et l'incidence connexe sur la distribution du carbone dans les racines des spécimens cultivés à Vancouver et à Indian Head. Richard Pharis, de l'Université de Calgary, a discuté des hormones de croissances végétales à titre de marqueurs utiles pour l'identification de géotypes de peupliers ayant une grande capacité inhérente pour une croissance rapide du volume du tronc.

Pendant la deuxième session technique, Jared LeBoldus, de l'Université de Alberta, a présenté les résultats d'un examen préalable sur la gravité des chancres chez les peupliers hybrides inoculés avec du *Septoria musiva*. Patricia Talbot, du Centre de foresterie des Laurentides – Service

canadien des forêts, qui a travaillé avec le Centre agroforestier d'Indian Head, a parlé de ces études de l'hybridation naturelle entre les brise-vent de peupliers hybrides et les populations naturelles fragmentées de *P. balsamifera* des Prairies. D'après les résultats d'une étude sur la respiration du sol et le bilan des carbones d'un écosystème, présenté par Shi Zheng, de l'Université de Alberta, au cours des premières années après la conversion des terres agricoles du nord de l'Alberta en plantations de peupliers hybrides, elles étaient des sources de CO₂, mais au fur et à mesure que les plantations vieillissaient, elles sont devenues des puits de carbone. Ken van Rees, de l'Université de la Saskatchewan, a démontré que le modèle 3PG basé sur un processus simple, une fois paramétré, pourrait prédire la croissance d'un peuplier hybride avec la précision requise, et ce, en utilisant uniquement des données généralement offertes sur le sol et sur le climat pour une terre agricole. John Kort, du Centre agroforestier, a présenté des données empiriques de rendement sur le peuplier et le saule en Saskatchewan, les comparant aux récoltes théoriques et aux limites pour la productivité. Même si les présentations orales portaient principalement sur les peupliers, la majorité des présentations par affiches touchaient aussi sur les saules. Les sujets présentés étaient assez vastes, allant du dépistage de la tolérance au sel et l'examen de la dynamique des racelles à la production de biomasse, la présence de fongicides, l'assimilation d'azote par les systèmes cultureux bioénergétiques et les systèmes marqueurs d'empreinte génétique des clones de la biomasse. Parmi d'autres sujets, on retrouvait l'utilisation des peupliers pour éliminer les contaminants et l'utilisation de bandes-tampon riveraines pour la production de la biomasse, ainsi que la protection riveraine.

Dans le cadre de l'activité à Regina, la séance annuelle de travail du Conseil du peuplier a eu lieu. Les rapports du président, du trésorier, de l'adjoint administratif et du Directeur technique ont été présentés; ces rapports figurent ailleurs dans ce bulletin.

Un certain nombre de changements apportés aux règlements du Conseil ont été approuvés, particulièrement ceux se rapportant à la restructuration du Conseil d'administration afin de refléter un arrangement plus pratique et efficace. Barb Thomas a été élue présidente, afin de remplacer John Doornbos qui avait occupé ce poste pendant 13 ans. Dan Carson a pris le poste de secrétaire-trésorier, laissé vacant par Barb, et Bill Schroeder occupe maintenant le poste de président du Groupe de travail sur la génétique et la reproduction, anciennement occupé par Barb. Deux nouveaux directeurs par intérim ont été élus au conseil – Grant Harrison et Jared LeBoldus. Des plans provisoires ont été élaborés pour tenir la réunion de 2010 du conseil à Syracuse, New York, conjointement avec celle du Groupe de travail sur les opérations des récoltes de bois à courte rotation et accompagnés de visites sur le terrain dans cette région et dans les régions adjacentes de l'est de l'Ontario.

Les participants à la réunion ont pu se procurer des copies sur CD de toutes les présentations et du matériel des visites sur le terrain, grâce au Centre agroforestier. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à poplar@poplar.ca.



***Barb Thomas et John Doornbos
Indian Head, Saskatchewan***

Rapport du président John Doornbos

Cette année, je démissionne de mon poste de président du Conseil du peuplier, après treize ans à occuper ce poste. Je songeais à cette possibilité depuis les dernières années. Je pense que le CPC a besoin d'un enthousiasme renouvelé et de nouvelles idées. Ce fut pour moi une très belle expérience de vous servir à titre de président; je suis surtout heureux d'avoir eu l'occasion de connaître de nombreuses personnes exceptionnelles qui oeuvrent dans le domaine du peuplier partout au Canada.

Je ne quitterai pas entièrement le Conseil du peuplier; je prendrai par défaut le poste de Président sortant, lequel a été occupé par Jim Richardson pendant ces mêmes treize années. À titre de Président sortant, j'espère laisser les tâches quotidiennes et me pencher davantage sur les enjeux et possibilités de l'avenir.

Il y a deux domaines sur lesquels nous devons nous concentrer au cours des années à venir: augmenter le nombre de membres et établir notre réputation comme une voix plus forte en ce qui concerne les questions afférentes aux peupliers et aux saules au Canada. En 2001, nous avons tenu une session de planification stratégique, qui a donné des résultats très tangibles:

- une mise à jour du Répertoire des clones
- une liste grandissante des herbicides qui peuvent être utilisés sur les peupliers, et
- de la documentation destinée aux populiculteurs des Prairies

Je crois que nous devons répéter cet exercice et surmonter les nouveaux défis auxquels les scientifiques et les directeurs dans le domaine du peuplier et du saule doivent faire face maintenant et à l'avenir. Nous avons discuté de cette question à maintes reprises et je pense que nous devons entamer ce processus d'ici les six prochains mois.

Il y a de cela quelques années, nous avons eu une discussion sur l'adhésion et nous en

sommes venus à la conclusion que cette dernière doit être avantageuse pour nos membres, si nous voulons nous assurer de leur soutien continu. Le nombre de membres a diminué au cours des dernières années pour des raisons variées; certaines sont indépendantes de notre volonté (la crise économique qui sévit actuellement et la fusion récente d'entreprises), tandis que nous pouvons exercer un contrôle sur d'autres raisons. Nous devons tout de même donner à nos membres une raison de demeurer avec nous. Je suis convaincu que nous pouvons y arriver en devenant cette voix forte et en faisant participer de façon plus directe les vice-présidents dans le soutien aux membres.

Durant la dernière année, le Conseil du peuplier et ses membres ont été considérablement actifs. Le Groupe de travail sur les pesticides continue de travailler avec le PEPUDU, en organisant des essais et en allongeant la liste d'usages permis des herbicides actuels. Ceci donne une mise à jour détaillée dans le rapport du Groupe de travail sur les pesticides.

Le rapport du Canada sur la Commission internationale du peuplier a été complété l'automne dernier et vous en trouverez copie en anglais et en français sur notre site Web (une première pour ce rapport). Ce rapport donne un très bon aperçu des politiques, de l'inventaire, des questions et des pratiques de gestion, ainsi que de la recherche sur les peupliers et, de plus en plus, sur les saules partout au Canada.

Au cours de l'automne 2008, le Conseil du peuplier, de concert avec le Centre canadien sur la fibre de bois, a entamé une recherche sur les cultures ligneuses à courte rotation et le projet de démonstration. Le financement pour le projet de 3,6 millions de \$ qui s'étend sur une durée de 3 ans, est financé par le « Alberta Forest Research Institute » (AFRI). Ce projet comprend deux volets :

- La mise en place d'un centre d'excellence sur l'élaboration des meilleures pratiques pour les cultures ligneuses à courte

révolution, et;

- Incorporer le traitement des eaux usées, les boues et les déchets organiques provenant des municipalités et des usines de pâte dans la production de cultures ligneuses à courte rotation.

Le projet, qui en est à sa deuxième année, va bon train. Par l'entremise de ce projet, nous établirons la réputation du Conseil du peuplier à titre d'agent efficace de mise en oeuvre des projets d'envergure et nous serons davantage en mesure d'appuyer les directions et les points que nous traiterons dans le cadre de notre processus de planification stratégique.

La situation financière du Conseil du peuplier est bonne. Nous travaillons avec un nouveau comptable et nous avons présenté un certain nombre de nouvelles procédures visant à rendre plus constant l'établissement des rapports. Barb nous donnera plus de détails dans son rapport. Le projet de l'AFRI, tel qu'indiqué ci-haut, sera une source considérable de revenu pour le Conseil du peuplier et il nous permettra de prendre des mesures concernant quelques-unes de nos orientations stratégiques que nous n'avions pas pu financer auparavant.

Nous avons une nouvelle Adjointe administrative. Deb Brenton s'est joint à nous au début de 2009 et elle a travaillé avec acharnement sur de nombreuses tâches. Deb a joué un rôle crucial en s'assurant que l'élaboration de la nouvelle brochure soit sur la bonne voie. Elle a aussi travaillé avec Barb et moi-même et le comptable afin de mettre de l'ordre dans nos livres.

À la fin de mon (long) mandat comme Président du Conseil du peuplier, j'aimerais remercier tous les membres pour leur appui au fil des ans. Je tiens à remercier l'Exécutif passé et présent. De plus, j'aimerais remercier particulièrement Jim Richardson pour son travail acharné, son soutien et son engagement comme Président pendant 11 ans. Je veux aussi remercier Deb, notre Adjointe administrative actuelle, de même

que ses prédécesseures – Lisa, Sandra et Carol, de tenir le phare pendant que je m’occupais de d’autres tâches. Merci Barb d’avoir travaillé avec diligence à mettre de l’ordre dans nos livres et à Cees et Anni pour leur bon travail.



Participants de l’AGA à la démonstration du Bio-Baler

Rapport de l’Adjointe administrative Deborah Brenton

Je suis très heureuse de présenter mon premier rapport pour le Conseil canadien du peuplier. Les responsabilités de l’Adjointe administrative comprennent la gestion des opérations quotidiennes du bureau, les services aux membres et aux associés; la coordination des fichiers permanents et des bases de données sur les membres; la préparation d’ordres du jour et la rédaction de procès-verbaux des réunions; le maintien d’une bibliothèque de renseignements techniques; donner suite et fournir les références pour les demandes de renseignements; demander des articles, l’édition et la mise en forme de textes pour le bulletin, ainsi que maintenir des documents financiers à jour pour tous les comptes bancaires, des comptes créditeurs et des comptes clients. L’Adjointe administrative est également responsable des services de conférence, y compris l’inscription, la planification et l’organisation des activités.

Adhésion

Le Conseil du peuplier a souhaité la bienvenue à quatre nouveaux membres individuels cette année – Odile Fleury, Jaconette Mirck, Warren Stewart et Stewart Blake. À l’heure actuelle, notre organisme compte 13 membres et 46 membres affiliés. Malheureusement, nous avons perdu des membres et des membres affiliés, en raison du ralentissement de l’économie. Il est à souhaiter que ces membres retournent une fois que le climat économique se sera amélioré. À l’heure actuelle, 28 membres individuels et 3 membres associés ont renouvelé leur adhésion pour 2009. Vous pouvez consulter notre site Web en tout temps au www.poplar.ca/members pour obtenir les coordonnées des membres actuels et des nouveaux membres.

Brochure

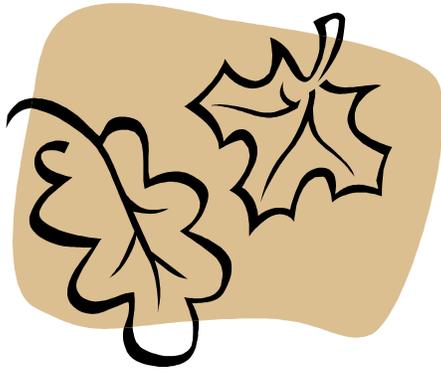
En 2007, Lisa Bowker a coordonné la conception et la production d’une affiche à trois panneaux visant à promouvoir le Conseil canadien du peuplier dans le cadre d’ateliers et de conférences. Cette année, j’ai coordonné la conception et la production d’une brochure utilisée en complément à cette affiche; vous en trouverez une copie sur le DC de l’AGA récente de 2009.

AFRI

Cette année, le Conseil du peuplier a assumé la gestion des finances pour un projet gouvernemental d’envergure avec « Alberta Advanced Education and Technology », dont l’AFRI est une composante. Ce projet s’avère une très bonne occasion pour le CPC et des frais administratifs de l’ordre de 5 à 10 % seront prélevés pour ce rôle intermédiaire et de communication de rapports.

Conclusion

J’aimerais remercier particulièrement John Doornbos et les autres membres du Comité exécutif du CPC pour leur patience, leurs conseils et leur compréhension durant ma première année au poste d’Adjointe administrative. J’ai hâte de travailler avec le Conseil, le Comité exécutif et tous les membres au cours de la prochaine année.



Rapport du Directeur technique Jim Richardson

Ce rapport annuel est le 13^e à être présenté par le Directeur technique aux membres du Conseil du peuplier. Il est à remarquer que le poste de Directeur technique a été créé par le Comité exécutif en avril 1997. Les objectifs généraux du Directeur technique sont de fournir des services techniques et de prodiguer des conseils au Conseil, d'encourager la sensibilisation et le soutien du Conseil et d'en augmenter le nombre de membres. Plus précisément, les responsabilités du Directeur technique comprennent le soutien et la mise à jour du site Web du Conseil; le traitement des demandes techniques soit par courriel, téléphone, télécopieur ou courrier; conférer une dimension internationale au Conseil par sa participation à la Commission internationale du peuplier; apporter sa contribution au bulletin du CPC et appuyer les aspects techniques dans l'organisation de l'assemblée annuelle du CPC, et; offrir des services de nature technique au lieu de purement administratifs aux membres et au Conseil d'administration. Les responsabilités précises continuent de changer en quelque sorte, ce qui reflète les changements dans la façon d'opérer du Conseil et les nouvelles orientations et initiatives de ce dernier.

Je suis conscient que le budget du Conseil

est limité: les services du Directeur technique sont offerts moyennant un niveau minimum de rémunération. En effet, je travaille à partir de mon bureau à domicile, à Ottawa, et je consacre en moyenne cinq jours par mois aux affaires du Conseil du peuplier. Cependant, l'engagement réel en temps varie grandement selon la tâche à accomplir.

Site Web

La gestion et le soutien du site Web du Conseil du peuplier (www.poplar.ca) sont peut-être la responsabilité la plus considérable que doit assumer le Directeur technique sur le plan continu. Les pages « Nouveautés » et « Événements » sont révisées et mises à jour régulièrement, tout comme les « Liens ». Les renseignements sur les membres individuels et corporatifs sont mis à jour une fois par année. Le site est un médium important pour le bulletin, qui est habituellement téléchargé vers le site peu de temps après que l'Adjointe administrative ait envoyé chaque numéro aux membres par courriel. Même si la version courriel est en format PDF, il est possible de se procurer les versions PDF et HTML sur le site Web. Le site Web est un moyen clé pour donner de l'information sur l'Assemblée annuelle. Un ajout important au site Web pour cette année était le rapport national canadien sur la session de novembre 2008 de la Commission internationale du peuplier, qui constitue une ressource complète de renseignements très récents sur la situation des peupliers, des saules et des industries connexes au Canada. Par le passé, le site était visité à raison de 35 000 HITS et de 2200 visites par mois, avec une augmentation des visites au cours du printemps. Après le Canada, les Pays-Bas et les États-Unis étaient les pays d'où les visiteurs provenaient le plus fréquemment.

Demandes techniques

Le Directeur technique répond aux demandes techniques, dont la plupart résultent d'un contact par le site Web et elles sont traitées par courriel. Le nombre des demandes de ce genre a diminué au cours des dernières années. Quand je ne suis pas

en mesure de fournir l'information demandée, je demande à d'autres membres du Conseil qui sont des experts dans le domaine précis d'intérêt du questionneur ou qui demeure plus près de l'emplacement géographique de celui-ci. Dans la mesure du possible, je profite de l'occasion pour promouvoir l'adhésion au Conseil quand je traite les demandes provenant de non-membres.

Dimension internationale

Avec mon collègue, J.G. Isebrands, du Wisconsin, je continue de coordonner la préparation et la publication d'une édition entièrement révisée et mise à jour du Livre sur le peuplier et le saule par le FAO-CIP. Ce livre, qui sera publié par la FAO dans un format électronique, s'intitulera « Les peupliers et les saules dans le monde: satisfaire les besoins de la société et de l'environnement ». Une équipe internationale des 12 auteurs de chapitres, appuyée par de nombreux auteurs collaborateurs individuels, incluant plusieurs Canadiens, travaille à la préparation du contenu. Au cours de la dernière année, 4 chapitres clés ont été complétés et se trouvent sur le site Web de la FAO/CIP (www.fao.org/forestry/ipc/en/). Plusieurs autres chapitres suivront d'ici peu.

La 23^e session de la Commission internationale du peuplier (CIP), un organe subsidiaire de la FAO, s'est tenue à Beijing, en Chine, du 26 au 30 octobre 2008, et comprenait des sessions techniques et des visites sur le terrain. John Doornbos et moi-même représentions le Canada à cette réunion. John a été élu au Comité exécutif pour un mandat de 4 ans; ce comité se réunissait conjointement avec la grande Session. J'ai également été nommé à nouveau par cooptation pour siéger au Comité exécutif. Tel qu'indiqué ci-dessus, le CPC a préparé un rapport canadien national sur les activités relatives aux peupliers et aux saules pour la session et j'ai donné des renseignements sur les activités du CPC pour ce rapport.

Bulletins et autres publications

Le Directeur technique contribue régulièrement au bulletin du Conseil, y compris des rapports des réunions et d'autres événements. Étant donné qu'aucun numéro du bulletin n'a été publié au cours de la dernière année, il n'y a aucune activité à signaler.

Assemblée annuelle

J'ai participé activement au Comité du programme sur la Conférence internationale sur les cultures à courte rotation qui a eu lieu à Minneapolis, Minnesota en août 2008; j'ai aussi vu à ce qu'un certain nombre de conférenciers canadiens participent à cet événement, pour lequel le CPC est l'un des commanditaires. L'Assemblée annuelle du CPC pour 2008 a été tenue conjointement avec la conférence. À la suite de cet événement, j'ai continué de faire partie d'un petit groupe de rédaction qui guidait un certain nombre de documents officiels provenant d'une conférence à travers un processus d'examen par les pairs jusqu'à la publication de ces documents dans le numéro de septembre 2009 de la revue « BioEnergy Research », auquel vous pouvez accéder en ligne à l'adresse suivante: <http://www.springerlink.com/content/q7316q0638v2/?p=1a2b7250495c4b2ca7bbe7fe6390dab3&pi=0>. Un de ces documents a été préparé par un membre du CPC, Bill Schroeder et ses collègues.

Remerciements

J'aimerais remercier encore une fois John Doornbos et le Conseil exécutif pour leur soutien et leur confiance continus tout au long de l'année. Ce fut pour moi un plaisir de travailler pour le Conseil, sous la direction de l'Exécutif. J'ai également beaucoup apprécié l'efficacité et le travail ardu de Deb Brenton, la nouvelle Adjointe administrative du Conseil, qui s'est familiarisée rapidement après sa nomination au poste.

Rapport de la Secrétaire-Trésorière Barb Thomas

Le rapport du budget 2008 et des dépenses réelles du Conseil du peuplier du Canada (CPC) figure au Tableau 1. De plus, on trouvera au Tableau 2 le budget 2009 avec les dépenses réelles jusqu'au 30 juin et, au Tableau 3, le budget proposé pour 2010. L'année 2008 fut témoin d'une chute des revenus provenant d'affiliations collectives et un nombre d'adhérents inférieur à nos attentes. Nos placements garantis (CIG) ont rapporté plus que prévu et notre projet contracté avec l'*Alberta Forest Genetic Resources Council* a généré des revenus; les derniers paiements ont été reçus pour l'atelier *Genetics to Production Workshop (G2P)*, pour le *Crop Manual*, ainsi que pour le projet *GOFC – Gold Project*. Le revenu brut en 2008 se chiffrait donc à 18 857,01 \$. Les dépenses se montaient à 22 366, 92 \$. Tout compte fait, le déficit budgétaire de 3 509,91 \$ fut inférieur aux prévisions budgétaires détaillées au Tableau 1.

En 2009, le CPC a considérablement augmenté ses revenus en acceptant de gérer pour trois ans le contrat/projet de l'*Alberta Forest Research Institute (AFRI)*, ce qui générera environ 114 000,00 \$ en frais de gestion pour le CPC en 2009. Côté dépenses, nous avons embauché Deborah Brenton en tant qu'Adjointe administrative ; elle a commencé à travailler pour nous au printemps 2009. Notre budget prévoit ainsi un revenu net de 97 458,75 \$.

Le budget proposé pour 2010 prévoit des revenus de 143 660,75 \$ et 42 455,00 \$ de dépenses, pour un revenu net de 101 205,75 \$.

En plus des budgets, nous avons embauché un comptable agréé, M. Rod Hergott, afin d'obtenir un état financier non vérifié de nos comptes pour 2008. Nous obtiendrons un état financier vérifié pour 2009 vu le contrat de l'*AFRI*.

Le CPC a également embauché M. Hergott en tant qu'expert-conseil en matière de qualification et d'exigences en ce qui concerne la TPS, sujet toujours en cours de révision.

Je désire remercier Deborah Brenton pour son travail acharné de la dernière année; quel merveilleux ajout à notre équipe!

Je désire également remercier John Doornbos pour son support et son engagement envers le CPC.



Planter des arbres, c'est donner corps et vie à notre rêve d'un meilleur monde.

Russell Page

TABLEAU 1

2008 BUDGET et DÉPENSES RÉELLES		Le 17 sept. 2009	
REVENUS	budget		actuel
Adhésions			
Sociétés m (16 @550.00)	\$8,800.00		\$4,975.00
Individus	\$1,805.00		\$389.83
Revenus d'adhésion au PPMUC seulement	-		\$5,250.00
GIC Interest	\$1,700.00		\$2,053.13
Contrats/Projets			
AFGRC - Initiative Communications (6%)	\$1,200.00		\$1,680.00
G2P & Guide cultures			\$2,746.00
Projet GOFC-Gold			\$1,763.05
REVENU BRUT	\$13,505.00		\$18,857.01
DÉPENSES			
Opérations générales			
Secrétaire exécutif (12 x 960.00)	\$11,520.00		\$2,709.06
Directeur technique (4 X 1337.50)	\$5,350.00		\$5,250.00
Déplacements Secrétaire exécutif (1)	\$1,500.00	\$	-
Déplacements - Directeur technique (1)	\$2,000.00		\$324.77
Adhésion "Argent" PPMUC (portion CPC du "Or")	\$530.00		\$5,250.00
Déplacements pour Cees VO (PPMUC)	\$500.00		\$100.36
Dépenses AGA (Président)	-		\$464.60
Paiement à Jon Elofson pour le Répertoire des clones	-		\$1,562.50
Annonces journaux - Secrétaire exécutif			\$515.33
Hébergement Web (2 X 190)	\$380.00		\$377.38
Dépliant promo CPC	\$700.00		\$100.00
Traduction Bulletin	\$939.61		\$1,112.85
Frais bancaires (2 comptes X 12)	\$125.00		\$118.96
Poste	\$200.00		\$38.90
Droit d'enregistrement des sociétés	\$30.00		\$30.00
Examen par le comptable	\$1,500.00		\$1,050.00
Frais comptable pour qualification à la TPS	-		\$441.00
Contrats/Projets			
Honoraires juridiques pour AFRI			\$971.21
Assurance responsabilité civile du directeur pour AFRI			\$1,950.00
TOTAL - DÉPENSES	\$25,274.61		\$22,366.92
REVENU NET	-\$11,769.61		-3509.91

TABLEAU 2

BUDGET 2009		18 sept. 2009	
REVENU	budget		réels au 30 juin 2009
Adhésions			
Sociétés membres (20 @ \$550.00)	\$1,000.00		\$5,500.00
Individu 22 @ \$35.00 annuelle	\$770.00		\$280.00
17 @ \$90.00 3 ans	\$1,530.00		\$810.00
PPMUC 11 membres @ \$437.50 adhésions	\$4,812.50		\$3,937.50
11 membres @ \$133.75 dépenses	\$1,251.25		\$1,203.75
Intérêt CPG \$66,258 @ 3%	\$1,900.00		\$993.00
Contrats/Projets			
AFGRC - Initiative Communications	\$2,300.00		\$2,310.27
AFRI projet (2008/09)	\$36,100.00		\$15,000.00
AFRI projet (2009/10) pour la première avance	\$59,500.00		
AFRI projet (2009/10) pour la deuxième avance	\$18,800.00		
REVENU BRUT	\$137,963.75		\$30,034.52
DÉPENSES			
Opérations générales			
Secrétaire exécutif (12 x 1500.00)	\$18,000.00		\$7,500.00
Directeur technique (4 X 1312.50)	\$5,250.00		\$2,625.00
Déplacements - Secrétaire exécutif (1)	\$1,500.00		
Déplacements - Directeur exécutif (1)	\$2,000.00		
Adhésion "Or" PPMUC (\$437.50 portion CPC)	\$5,250.00		\$5,250.00
Déplacement pour Cees VO (\$133.75 portion CPC)	\$1,365.00		\$968.49
Dépenses AGA (Président)	\$500.00		
Traduction Bulletin	\$1,000.00		
Frais bancaires (Compte général & projets X 12)	\$130.00		\$55.92
Poste	\$50.00		\$31.40
Hébergement Web (2 X 190)	\$380.00		\$188.69
Dépliant promo CPC	\$700.00		
Droit d'enregistrement des sociétés	\$30.00		\$30.00
Examen par le comptable	\$600.00		
Frais comptable - qualification TPS	\$750.00		
Contrats/projets			
Frais juridiques pour AFRI	\$1,000.00		\$1,260.00
Assurance responsabilité civile pour AFRI	\$2,000.00		
TOTAL - DÉPENSES	\$40,505.00		\$17,909.50
REVENU NET	\$97,458.75		\$12,125.02

TABLEAU 3

BUDGET 2010		18 sept. 2009
REVENU		budget
Adhésions		
Sociétés membres (20 @ \$550.00)		\$11,000.00
Individu	22 @ \$35.00 (annuel)	\$770.00
	8 @ \$90.00 (3-ans)	\$720.00
PPMUC	11 membres @ \$437.50 adhésion	\$4,812.50
	11 membres @ \$133.75 dépenses	\$1,251.25
Interêt CPG	\$46000 @ 0.8%	\$368.00
	~\$26000 @ 0.15%	\$39.00
Contrats/projets		
AFGRC - Initiative Communications		\$1,500.00
Projet AFRI		\$123,200.00
REVENU BRUT		\$143,660.75
DÉPENSES		
Opérations générales		
Secrétaire exécutif (12 x 1500.00)		\$18,000.00
Formation sur logiciels pour Secrétaire exécutif		\$500.00
Directeur technique (4 X 1312.50)		\$5,250.00
Déplacements - Secrétaire exécutif (1)		\$1,500.00
Déplacements - Directeur technique (1)		\$2,000.00
Adhésion "Or" PPMUC (\$437.50 portion CPC seulement)		\$5,250.00
Déplacements Cees VO (\$133.75 portion CPC seulement)		\$1,365.00
Dépenses AGA (Président)		\$500.00
Traduction Bulletin		\$1,000.00
Frais bancaires (Comptes général & projets x 12)		\$130.00
Poste (1)		\$50.00
Hébergement Web (2 X 190)		\$380.00
Rencontre - Planification stratégique		\$10,000.00
Droit d'enregistrement des s		\$30.00
Examen par le comptable		\$3,000.00
Frais comptable pour conseils sur la TPS		\$500.00
Contrats/projets		
Frais juridiques pour AFRI		\$1,000.00
Assurance responsabilité civile du directeur pour AFRI		\$2,000.00
TOTAL - DÉPENSES		42,455.00
REVENU NET		101,205.75

**Rapport du Groupe de travail sur les
herbicides (GTH) 2008-2009
Cees van Oosten - Président GTH**

Le Groupe de travail sur les herbicides (GTH) tente depuis 2001 de faire étiqueter certains pesticides comme étant utiles à la gestion du peuplier à croissance rapide —et, plus récemment, le saule— en tant que cultures agricoles à diverses utilisations finales. Ces cultures sont désignées sous le nom de sylvicultures à courte rotation, de « SCR » ou encore de peuplier et saule SCR. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada (Ottawa) a reconnu la SRC en tant que culture de type agricole vu ses exigences en gestion culturale lorsque cultivée en milieu agricole. L'ARLA étudie les demandes (telle la nôtre) de faire étiqueter certains pesticides pour usage limité au Canada. Les essais en champ, les analyses et les rapports que cela exige peuvent prendre de 2 à 3 ans, depuis leur mise en œuvre jusqu'à l'étiquetage et ce, pour chacun des « nouveaux » produits. On désigne ce processus sous le nom de Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs ou PEPUDU. Toute matière active dans ces produits aura déjà été approuvée et homologuée au Canada pour usage avec diverses cultures.

Au départ, notre travail consistait surtout à obtenir l'étiquetage de produits déjà étiquetés pour le peuplier comme brise-vent; il en résulta une flambée de nouveaux étiquetages pour usage avec peuplier de SCR. Plus récemment, le GTH en a fait autant pour l'usage avec le saule de SCR par le biais du PEPUDU. Ce processus est encore et toujours chronophage; plusieurs « nouveaux » produits cheminent dans la chaîne réglementaire depuis quelques années déjà. La plupart des PEPUDU exigent des essais en champ dont s'occupent généralement des partenaires du GTH. Seuls quelques produits ont bénéficié d'une accélération du processus du PEPUDU grâce aux données de sources externes déjà

publiées. Le « partenariat » GTH est constitué des membres du Conseil du peuplier qui ont soutenu les objectifs du GTH par leurs contributions financières aussi bien qu'en nature. Dès la fin janvier 2010, on trouvera sur le site Web (1) du CPC un rapport détaillé et une liste complète des produits étiquetés pour usage avec le peuplier et le saule de SCR ainsi que des produits qui séjournent actuellement dans la chaîne réglementaire.

**ARLA - processus de réévaluation des
pesticides**

ARLA effectue un processus de réévaluation périodique des pesticides qui peut causer de sérieux retards ou même l'abandon du processus PEPUDU pour un produit ayant fait l'objet d'une demande. En 2009, on désigna le Lorox L (dont la matière active — ou m.a. — est le linuron) pour une telle réévaluation; le détenteur d'homologation du produit, soit DuPont, doit maintenant fournir des données additionnelles, ce qui a retardé et même différé temporairement notre demande PEPUDU de 2009 pour le Lorox L. Nul ne sait quand ce processus de réévaluation se terminera; il se peut même que cette réévaluation découle de la vente des droits de production et de commercialisation de ce produit à Tessengerlo Kerley, Inc. (TKI) de l'Arizona (É.-U.). Soumise au début de 2009, notre demande PEPUDU pour le Lorox L se basait en entier sur des données déjà publiées du Centre des brise-vent (AAC – ARAP) et d'autres sources externes. Toutes ces sources en approuvaient l'usage en tant qu'herbicide de prélevée pour le peuplier et le saule SCR; l'ARLA estimait déjà qu'aucune donnée d'exploitation supplémentaire n'était nécessaire (ceci se passait avant la vente du produit à TKI). On

1
<http://www.poplar.ca/science.htm> (Groupes de travail du Conseil du peuplier)

en approuve actuellement l'usage (2) en tant qu'herbicide de postlevée pour peuplier de SCR mais seulement dans l'Ouest canadien.

(« Consortium des Prairies pour l'usage limité des pesticides »)

Fin 2004, le GTH est devenu membre du PPMUC (3). Le Consortium est situé à Brooks (Alb.) et compte plusieurs producteurs agricoles parmi ses membres (entre autres, la Saskatchewan Alfalfa Seed Producers Development Commission et les Potato Growers of Alberta).

On a renouvelé l'adhésion au Prairie Pesticide Minor Use Consortium pour 2009 au niveau Or. Le Consortium fournit des services administratifs, techniques et analytiques par le biais de son Agent d'approvisionnement pour usage limité (Rudy Esau). Rudy s'occupe d'obtenir l'appui des entreprises agrochimiques concernant l'étiquetage de leurs produits pour notre usage (limité); il voit également aux relations d'affaires avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Le GTH effectue presque tout son travail d'homologation de pesticides à travers le PPMUC. L'ensemble des frais d'adhésion au PPMUC pour 2009 se montait à 5 000 \$ (plus TPS) et 12 partenaires en ont fait les frais à titre de 525 \$ chacun (avant TPS); y était compris le

2

Ce n'est que le 13 novembre 2007 que l'ARLA en a approuvé l'usage en tant qu'herbicide de postlevée pour le peuplier de SCR dans l'Ouest canadien; la nouvelle étiquette n'a toutefois été rendue publique ni par l'ARLA, ni par DuPont et, maintenant, ni par Tessenderlo Kerley Inc.. Chez DuPont, on nous a assuré plusieurs fois par écrit que nous pouvions utiliser le produit tel que décrit sur l'étiquette approuvée — même s'ils ne l'ont pas encore affichée.

3

[http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/opp5982](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/opp5982)

montant de 108 \$ de frais de déplacement pour Cees van Oosten (président du GTH) lors de sa participation à l'Assemblée annuelle du PPMUC à Taber (Alb.) en 2009. On s'est accordé pour réassigner tout excédant de 2009 aux coûts de partenariat de 2010. Le partenariat de 2009 inclut des représentants du Québec et des trois provinces de l'Ouest.

Organisations du Partenariat PPMUC 2009	Contact
AAC –ARAP – Le Centre des brise-vent	Bruce Hesselink
Ainsworth Engineered Canada LP	Fred Radersma
Alberta-Pacific Forest Industries Inc.	Michelle Sulz
SCF – Centre canadien sur la fibre de bois	Richard Krygier
ForestFirst (jadis Saskatchewan Forest Centre)	Larry White
Jardin botanique de Montréal	Michel Labrecque
Kruger Products Ltd.	Dan Carson
(MRNF)/ministère des Ressources naturelles	Roger Touchette
Pacific Regeneration Technologies Inc.	Grant Harrison
Conseil du peuplier du Canada	Cees van Oosten
L'Université de Saskatchewan	Ken Van Rees
Weyerhaeuser Company Ltd. – Terrains forestiers	Tim Gylander

Daishowa-Marubeni International Ltd. a décidé de ne pas renouveler en tant que partenaire en 2009.

Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA)

Le Dr. Shiyu Li, du Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), gère trois demandes PEPUDU que nous avons mises en œuvre depuis plusieurs années. Il s'agit des demandes PEPUDU de trois herbicides de prélevée financées entièrement par AAC pour la durée du processus, y compris les essais en champ. ForestFirst et Alberta-Pacific Forest Industries Inc. ont présenté les soumissions gagnantes pour plusieurs aspects de ces essais (dont les analyses et rapports subséquents), le dernier essai ayant pris fin au printemps 2009. Ces demandes PEPUDU sont toujours dans la chaîne réglementaire et concernent trois produits

que nous désirons voir étiquetés pour usage de prélevée. Des délais de procédure et d'approbation ont frappé deux de ces produits: on demande des données supplémentaires quant à l'efficacité et à l'exposition en milieu de travail (Goal 2XL, m.a. l'oxyfluorène) et l'ARLA exige la réévaluation du Lorox L-linuron, comme nous l'avons mentionné. Dans le cas de la demande PEPUDU pour Chateau (m.a. flumioxazine), complétée récemment, on a exigé des données additionnelles sur le pH du sol (terminées); nous espérons en retirer la première étiquette nous autorisant à nous en servir comme herbicide de prélevée (sanctionnant du même coup son usage en tant qu'herbicide de postlevée).

Groupe de travail sur les pesticides – points saillants 2008-2009

▪ *Nouveaux produits*

En 2009, on homologua au Canada le flumioxazine (matière active) pour usage avec plusieurs cultures (p. ex. Chateau pour pommes de terre et SureGuard pour pépinières [ornementales] et arbres de Noël). Notre demande PEPUDU pour cette matière active est en cours de traitement; nous aimerions voir le flumioxazine sous l'étiquette de SureGuard Herbicide, autant pour le peuplier que le saule de SCR, en 2010 (au plus tôt). La démarche PEPUDU en sollicitait l'usage à la fois de prélevée et de postlevée. Le GTH a soumis une demande PEPUDU pour Lontrel 360 (m.a. le clopyralide) en tant qu'herbicide de postlevée pour la culture du saule de SCR et pour la production de matériel de reproduction.

La soumission était basée sur la disponibilité de données externes soutenant son usage avec le saule. On demandait récemment au GTH de fournir de l'information sur l'exposition en milieu de travail, ce qui indique clairement que cette demande PEPUDU est en cours de traitement; nous espérons qu'on ne nous demandera aucune donnée de tolérance en grande culture. L'étiquette du produit permet actuellement

son usage dans la culture du peuplier de SCR (l'une de nos premières réussites).

Kruger Products Ltd. (Dan Carson), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF - Roger Touchette), AAC - ARAP – Le Centre des brise-vent (Bruce Hesselink) et Pacific Regeneration Technologies Inc. (Grant Harrison) coopèrent sur une demande PEPUDU d'essais du fongicide Folicur 432F (m.a. le tébuconazole) comme moyen de lutter contre trois maladies du peuplier et une maladie du saule. Nous visons prioritairement les espèces de la rouille des feuilles, causée par *Melampsora* chez le peuplier et le saule, pour lesquelles il n'existe encore aucun fongicide étiqueté au Canada. Les deux autres maladies du peuplier sont les espèces de septoriose et les espèces de la tache marssoninienne; actuellement, une seule matière active, disponible dans trois produits étiquetés, vise ces maladies. Les essais des trois premiers collaborateurs en sont à leur deuxième saison. L'apparition de la maladie semble plus prévisible au Québec; elle se fait sporadique dans les autres essais. Nous espérons que les données générées suffiront comme appui à l'étiquetage de ce produit pour lutter contre les espèces de la tache marssoninienne, autant chez le peuplier que chez le saule.

▪ *Sélection*

Le Centre canadien sur la fibre de bois du SCF (Richard Krygier) a entamé des essais de sélection en serre pour plusieurs herbicides. Richard a soigneusement compilé la liste des produits proposés en coopération avec la l'Université de Alberta (U of A); c'est la U of A qui effectue la sélection. L'accent était mis sur les produits qu'on pouvait pulvériser au-dessus des plants de peuplier et de saule en croissance, cultivés en serre. Plusieurs produits prometteurs ont passé en seconde phase de sélection. On en évalue présentement les résultats.

ForestFirst (jadis le Saskatchewan Forest Centre – Shannon Poppy) a proposé un projet de sélection en serre de plusieurs fongicides en coopération avec l'Université de Saskatchewan (U of S). Plusieurs entreprises agrochimiques (détentrices des homologations) nous accordèrent la permission d'inclure leurs produits dans ce projet. Nous avons grandement besoin de protocoles de sélection en serre et d'inoculation subséquente en champ en raison de l'imprévisibilité de l'expression naturelle des maladies lors d'essais en champ (se reporter aux essais Folicur ci-haut). Entretemps, ForestFirst a cessé d'exister et plusieurs de ses employés (dont Shannon) ont été transférés au Saskatchewan Research Council (SRC) en 2009. Le SRC a déclaré qu'il poursuivrait ce projet en collaboration avec la U of S. Le Conseil du peuplier du Canada invitait récemment le SRC à devenir membre affilié collectif du Conseil du peuplier et prendre en main le partenariat PPMUC laissé vacant par ForestFirst. Nous attendons une réponse bientôt.

Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Michelle Sulz) a amorcé un projet de sélection en champ afin d'évaluer l'usage de plusieurs produits sur peupliers de SCR (et, par conséquent, sur le saule). Les résultats initiaux sont prometteurs et fourniront au GTH des pistes de futurs travaux. On analyse présentement les données des essais de fin d'été. Le travail concernait surtout Ally (m.a. le metsulfuron-méthyl), Express (m.a. le tribenuron-méthyl), Ally+Express et PrePass A (m.a. le florasulam), tous mélangés dans un réservoir avec un herbicide à base de glyphosate; on les a appliqués en prélevée (un jour avant la plantation) et en postlevée (une journée après la plantation, au-dessus des boutures dormantes). Ces combinaisons sont attrayantes pour la lutte contre les plantes adventices tout juste levées au moment de la plantation et pour l'activité résiduelle dans le sol de ces composés qui prolonge la lutte contre les adventices.

Partage des coûts

Les projets décrits ci-haut sont autant d'excellents exemples de ressources, financières ou en nature, fournies par les partenaires du GTH pour réaliser divers essais. Certains partenaires procèdent aux essais dans leurs propres locaux; ceux pour qui ce n'est pas possible sont parfois en mesure d'offrir un soutien financier ou en nature. C'est ce qui s'est déjà produit et nous espérons voir de tels efforts de coopération se répéter de sorte à mieux répartir, à l'avenir, le fardeau des ressources exigées. On devra mettre davantage l'accent sur cet aspect en 2010.



Le Centre des brise-vent ARAP Indian Head, Saskatchewan

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS Conseil du peuplier du Canada

Approuvés à l'assemblée de fondation,
Montréal, Québec, le 20 mars 1978
Modifiés à la 1^{ère} assemblée annuelle des
membres, le 16 août 1979
Modifiés à la 3^e assemblée annuelle des
membres, le 22 octobre 1981
Modifiés à la 13^e assemblée annuelle des
membres, le 29 août 1991
Modifiés à la 16^e assemblée annuelle des
membres, le 14 septembre 1994

Modifiés et reformulés à la 31^e assemblée annuelle des membres, le 28 septembre 2009
Présentés à la réunion du Conseil d'administration, le 7 décembre 2009

RÈGLEMENT 1 - Nom. Cette organisation sera connue sous le nom de Conseil du peuplier du Canada.

RÈGLEMENT 2 – Le Conseil du peuplier du Canada est une société sans capital-actions, constituée en personne morale aux termes de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (lettres patentes du 13 juin 1979, document 161). Les règlements de la Société font partie de ces règlements-ci.

RÈGLEMENT 3 - Objet. Les objectifs généraux du Conseil consistent à faire avancer les connaissances sur la culture des espèces, premièrement des genres Populus et Salix (ici, désignés collectivement comme « peupliers et saules »), à encourager la culture et la gestion de peupliers et de saules et à en augmenter l'usage et la conservation.

Plus particulièrement, les objectifs de l'organisation sont:

1. d'encourager les gens à cultiver et à utiliser le peuplier et le saule;
2. de parrainer des rencontres où scientifiques, propriétaires fonciers, producteurs et usagers peuvent discuter d'intérêts communs;
3. de faciliter l'échange d'information et de matériel (p. ex. pollen, graines, clones);
4. d'évaluer les connaissances actuelles; de suggérer et encourager les recherches dans les domaines les plus préoccupants;
5. de promouvoir de saines politiques de gestion et de conservation du peuplier et du saule;
6. de représenter et de promouvoir les intérêts des membres du Conseil auprès des gouvernements, d'organisations non gouvernementales et du public.

RÈGLEMENT 4 - Adhésion. Tous ceux et celles qui s'intéressent aux objectifs du

Conseil pourront en devenir membres.

RÈGLEMENT 5 - Comité exécutif. Le Comité exécutif du Conseil se composera d'un président, de deux vice-présidents provenant de régions géographiques différentes, du président sortant et du secrétaire-trésorier, chacun étant élu chaque année lors d'une réunion régulière du Conseil. Les candidats seront élus en obtenant la majorité des votes des personnes présentes à la réunion. L'Adjoint exécutif et le Directeur technique du Conseil seront d'office membres du Comité exécutif.

Tâches et responsabilités du comité:

1. Président – présider toutes les réunions du Conseil du peuplier et celles du Conseil d'administration, convoquer des réunions du Conseil du peuplier et du Conseil d'administration au besoin et assurer le bon fonctionnement de tous les comités.
2. Vice-présidents – remplacer le président en son absence ou incapacité, conférer avec les autres membres du Comité exécutif et siéger au Conseil d'administration; chacun des vice-présidents verra à représenter sa région respective, accroître l'intérêt pour le Conseil dans sa région et promouvoir l'adhésion au Conseil.
3. Président sortant – assurer la continuité des affaires du Comité exécutif, conférer avec les autres membres du Comité exécutif et siéger au Conseil d'administration.
4. Secrétaire-trésorier – conserver un procès-verbal complet et précis de chaque réunion avec pièces jointes appropriées (rapports de comités, documents techniques, etc.), tenir un registre des dépenses et revenus du Conseil, assurer la convocation des réunions et siéger au Conseil d'administration.
5. Adjoint exécutif – désigné par le Comité exécutif et se rapporte au président du Conseil; assiste les activités du Conseil en tenant des documents financiers, en épaulant les membres, en répondant aux demandes de renseignements des membres et du public ou en les acheminant, en coordonnant les activités de communication, en organisant et facilitant les réunions du Conseil et les ateliers, et en servant d'office sur le Conseil d'administration.

6. Directeur technique – désigné par le Comité exécutif ; se rapporte au président du Conseil; fournit services techniques et conseils au Conseil, répond à ou achemine les demandes de renseignements des membres et du public; sensibilise les gens et promeut leur appui du Conseil; sert d'office sur le Conseil d'administration.

RÈGLEMENT 6 - Conseil d'administration. Le Conseil d'administration sera constitué du Comité exécutif et des présidents de tous les groupes de travail et comités; il pourra inclure des représentants du gouvernement, d'universités et du secteur de l'industrie du peuplier/saule, sans dépasser un maximum de 12 directeurs.

Les directeurs siégeront au Conseil pour au moins un an. Ils seront nommés soit par un Comité des candidatures du Conseil d'administration constitué par le président, soit à vote ouvert lors d'une assemblée régulière des membres du Conseil. Leur nomination sera approuvée par un vote majoritaire lors d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil.

Le Conseil d'administration a comme tâches: la pleine représentation géographique, institutionnelle et technique dans les affaires du Conseil; prodiguer des conseils et fournir l'orientation au Comité exécutif et en ratifier les actions; servir de référence pour la promotion des objectifs du Conseil.

RÈGLEMENT 7 – Le Conseil comportera, entre autres, les Groupes de travail et comités suivants :

1. Groupe de travail en génétique et sélection
2. Groupe de travail sur les pesticides
3. Comité du Bulletin
4. Comité des candidatures et autres établis de temps à autre par le Conseil d'administration.

Les présidents des groupes de travail et des comités (sauf le président du Comité des

candidatures) seront élus aux deux ans à partir d'une liste de candidats préparée par le Comité des candidatures; leur élection aura lieu au même moment que celle d'autres membres du Conseil d'administration. Les présidents de groupes de travail et de comités désigneront autant de membres à leurs organismes qu'ils jugeront nécessaires. Les groupes de travail et les comités pourront constituer des sous-comités au besoin. Chaque groupe de travail et comité se rapportera au Conseil d'administration par le biais de son président. Chaque sous-comité se rapportera au Conseil d'administration par le biais de son groupe de travail ou comité d'origine.

Les tâches et responsabilités de chaque groupe de travail et comité seront définies dans son Mandat, lui-même ratifié de temps à autre par le Conseil d'administration. Les groupes de travail et comités auront pour but d'avancer les objectifs du Conseil et de donner suite aux intentions du Conseil d'administration.

RÈGLEMENT 8 – Réunions. Il y aura chaque année au moins une Assemblée générale des membres du Conseil et une réunion du Conseil d'administration. Outre ces rencontres, le Comité exécutif se réunira au besoin de sorte à assurer la coordination et l'avancement des affaires du Conseil. Les réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif pourront se tenir en personne ou électroniquement. Il relèvera du Conseil d'administration de prendre les dispositions pour les réunions régulières du Conseil. Les réunions des groupes de travail et des comités relèveront des présidents de ces organismes et se tiendront au besoin.

Pour la conduite des affaires, le quorum sera constitué des membres présents ayant droit de voter.

RÈGLEMENT 9 - Financement. Le Conseil d'administration fixera de temps à autre les frais d'adhésion des membres, des entreprises et d'autres organisations désireuses d'appuyer les efforts du Conseil;

ces frais seront approuvés par une majorité des votes des membres du Conseil présents à la séance administrative annuelle.

On pourra recueillir des fonds spéciaux pour des projets particuliers pour autant qu'ils aient reçu la sanction du Conseil d'administration.

RÈGLEMENT 10 -Révision des règlements. Pour abroger ou modifier ces règlements, une majorité de directeurs devront adopter une motion à cet effet lors d'une réunion du Conseil d'administration; la motion devra alors être ratifiée par au moins les deux tiers (2/3) des membres présents lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à cet effet par le président du Conseil.



Évènements à venir

SIP -V (Symposium international du peuplier) – Orvieto, Italie – 20-25 septembre 2010 –

<http://www.sisef.it/IPS-V/>